



## Campagne VALO-DATA GIRCI Méditerranée 2020

### MODALITES DE RECEVABILITE et DE SELECTION DES PROJETS

La sélection et le classement des dossiers se déroulent en deux étapes :

1. Présélection sur Lettre d'Intention (LI)
2. Sélection sur dossier complet

Les modalités de sélection et de classement sont définies par le Comité Scientifique (CS) du GIRCI Méditerranée, validées par le Comité Technique et applicables à l'ensemble des DRCIs des établissements membres.

Tout projet non communiqué au préalable par un porteur de projet selon ces modalités ne peut être évalué et classé.

#### 1. Présélection des projets sur Lettres d'Intention

##### 1.1. Recevabilité des dossiers

Le formulaire de soumission de la lettre d'intention est disponible sur le site internet du GIRCI à l'adresse suivante : <https://gircimediterranee.fr/>

Comme précisé dans les instructions en première page de la lettre d'Intention, lors du dépôt, ce formulaire (format imposé) doit être accompagné de l'imprimé de récusation (format imposé).

De plus, la nomenclature des documents doit être également respectée. Merci d'utiliser le format suivant : GIRCIMED\_AOVALODATA2020\_NOM\_Acronyme\_Type de doc.xxx

##### 1.2. Modalités d'évaluation des Lettres d'Intention

La sélection des LI est effectuée :

- par les membres du CS, titulaires ou suppléants,
- selon la grille d'évaluation élaborée par le GIRCI.

La grille d'évaluation des LI s'appuie notamment sur les points suivants :

- La qualité du projet scientifique
- La qualité des équipes
- Les retombées et résultats attendus

Chaque LI est évaluée par **deux membres** du CS (titulaires ou suppléants), qui attribuent une note /20. La moyenne des deux notes est calculée. La note minimale requise pour la sélection des LI est fixée à 14/20 par le CS. Toute LI obtenant une note strictement inférieure à ce seuil n'est donc pas sélectionnée.

Les deux évaluateurs sont issus de deux DRCI différentes et n'appartiennent pas à l'établissement d'origine du porteur de projet. Ils sont désignés par tirage au sort, dans une liste restreinte de membres du CS hors de la spécialité du projet.

L'expertise d'une LI donne lieu au remplissage d'une grille d'évaluation spécifique par l'évaluateur.

NB : - une lettre d'intention relative à un projet déposé et préselectionné lors d'une campagne précédente est automatiquement retenue à ce niveau si la thématique de l'AO est la même.

- lorsque une lettre d'intention non sélectionnée lors d'une campagne précédente est resoumise à un AO GIRCI sur la même thématique, celle-ci sera évaluée par le même évaluateur s'il fait toujours partie du CS

- les porteurs de projets sont informés de la sélection, ou non, de leur LI par un courrier électronique signé par le président du CS

## **2. Sélection des dossiers complets**

Les porteurs de projets (copie référent GIRCI de la DRCI concernée) reçoivent une notification par le GIRCI Méditerranée de l'acceptation de leur projet. Le porteur de projet, dont la LI a été sélectionnée, retire les documents à remplir sur le site du GIRCI Méditerranée et dépose le dossier complet sur le site du GIRCI Méditerranée grâce à son compte créé lors du dépôt de la lettre d'intention.

### **2.1. Recevabilité des dossiers**

Le formulaire de soumission du dossier de candidature est disponible sur le site internet du GIRCI à l'adresse suivante : <https://gircimediterranee.fr/>

Comme précisé dans les instructions en première page du dossier de candidature, ce formulaire (format imposé) doit être accompagné du protocole (format libre mais consignes à respecter – 20 pages maximum annexes incluses et Calibri 11 au minimum) de l'attestation de dépôt co-signée par le porteur du projet, le méthodologiste et un représentant de la DRCI concernée (format imposé), du CV du porteur du projet (format libre), du CV du méthodologiste (format libre) et de l'annexe budgétaire (format imposé de l'AAP).

### **2.2. Modalités d'évaluation des dossiers complets**

L'évaluation des dossiers complets est effectuée :

- Par deux experts extérieurs au GIRCI Méditerranée (1 méthodologiste et 1 scientifique), et un rapporteur identifié au sein des membres du CS : le porteur de projet a la possibilité de récuser des rapporteurs et des évaluateurs grâce à l'imprimé de récusation
- Selon les grilles d'évaluation élaborées par le GIRCI.

Les grilles d'évaluation des projets complets s'appuient notamment sur les points suivants :

- Valider le fait qu'un projet entre dans le champ de l'appel à projets en cours
- Evaluer l'intérêt scientifique et médical du projet
- Evaluer la faisabilité fonctionnelle et budgétaire du projet

Les rapporteurs de séance du CS sont désignés en premier lieu parmi les membres titulaires du CS, par le Président du Conseil Scientifique, par tirage au sort, en ayant exclu pour chaque projet les membres de l'établissement du porteur de projet et ceux de la spécialité du projet, et en tenant compte des récusations. Si nécessaire, le CS fait appel aux membres suppléants.

NB : Si le projet a déjà été évalué lors d'une campagne précédente, le même rapporteur sera sollicité pour réaliser la synthèse des évaluations s'il fait toujours partie des membres du CS.

Les rapporteurs ont pour fonction de présenter la synthèse des expertises des projets (adéquation contenu de la grille d'évaluation / expertise / note) et de les noter. Ils ont toute liberté de note du dossier, pourvu que cette note soit scientifiquement et clairement justifiée.

Les experts et le rapporteur attribuent chacun une note globale sur 20, la note finale étant donc sur 60.

### **2.3. Classement des projets**

Le nombre de projets retenus est directement lié à la qualité des dossiers et aux budgets des projets proposés par rapport à l'enveloppe globale allouée par le GIRCI Méditerranée. A noter toutefois, si la qualité des dossiers déposés ne permet pas d'attribuer la totalité de l'enveloppe prévue pour l'AO, le reliquat sera reporté sur l'AO suivant.

Le montant maximum de la subvention allouée par projet éligible est fixé à 35 0000 €.

Un tableau de classement final est proposé par le CS au Comité Technique (CT) du GIRCI Méditerranée pour validation. L'Assemblée Générale du GIRCI Méditerranée entérine définitivement les projets lauréats et les montants des financements accordés.

Cas particulier :

- Lorsqu'un membre du CS est porteur d'un des projets évalués ou est co-investigateur, il sort de la salle durant les débats et ne participe pas au vote
- si plusieurs projets obtiennent la même note mais que leur financement global dépasse les possibilités de financement restant, le CS devra par ses débats permettre un ordre de classement. Si un classement est malgré tout impossible alors les projets sont classés en fonction de la note du rapporteur.
- le CS donne son avis sur les budgets des projets en s'appuyant sur les évaluations et sa propre expertise.

Les porteurs de projets (copie référent GIRCI de la DRCI concernée) reçoivent une notification par le GIRCI Méditerranée de l'acceptation de leur projet. Les expertises et rapports d'évaluation anonymisés sont joints à cette notification.

Une lettre de remerciements du Président du CS est adressée à chaque évaluateur, en indiquant les résultats (projet retenu ou non).